



Taux actuels de **d'émaciation** : 4.5% **retard de croissance** : 34.4% **Proportion souffrant d'insuffisance pondérale** : 13.7%

Source : Gouvernement tanzanien (DHS, 2015-16)

## Bons résultats

- République-Unie de Tanzanie : l'État a assuré la sécurité foncière des populations rurales. La délivrance de titres de propriété est courante et les marchés fonciers fonctionnent bien. Des politiques promeuvent un accès équitable aux ressources foncières communes.
- L'État encourage des services de vulgarisation et de recherche agricoles variés, et les organisations d'agriculteurs locales participent à l'établissement des priorités des politiques. Le système de vulgarisation est efficace et atteint les agriculteurs pauvres de façon satisfaisante. Les politiques, stratégies et mécanismes gouvernementaux visent à assurer l'égalité hommes-femmes dans l'accès aux services de vulgarisation.
- République-Unie de Tanzanie : comparée à celle d'autres pays de l'HANCI, la politique nationale de développement à moyen/long terme de ce pays (National Five Year Development Plan) accorde une grande importance à la nutrition.
- République-Unie de Tanzanie : ce pays a créé une ligne budgétaire distincte pour la nutrition, rendant possible la transparence et la responsabilisation des dépenses.
- La stratégie/politique nationale en matière de nutrition fixe des objectifs de nutrition assortis de délais et un mécanisme multipartite et multisectoriel de coordination des politiques a été mis en place.
- République-Unie de Tanzanie : les décideurs disposent d'enquêtes régulières sur la nutrition statistiquement représentatives au niveau national. La dernière enquête a été publiée en 2015-2016.
- Le pays a pleinement consacré le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans son droit interne.
- République-Unie de Tanzanie : l'État promeut les pratiques d'alimentation complémentaire.
- République-Unie de Tanzanie : 91.4% des femmes de 15 à 49 ans ont été vues, au moins une fois pendant leur grossesse, par un agent de santé qualifié en 2015-2016.
- République-Unie de Tanzanie : dans ce pays, le niveau de protection constitutionnelle du droit à la sécurité sociale est bon.

## Points à améliorer

- Les dépenses consacrées à l'agriculture (5.9% des dépenses publiques en 2016) ne correspondent pas aux engagements pris par le gouvernement dans la Déclaration de Maputo de l'Union africaine (10% des dépenses publiques).
- République-Unie de Tanzanie : les dépenses de ce pays dans le secteur de la santé (7.4% des dépenses publiques en 2015) ne correspondent pas tout à fait aux engagements (15%) énoncés dans la Déclaration d'Abuja.
- République-Unie de Tanzanie : dans ce pays, la loi n'accorde pas aux femmes les mêmes droits économiques qu'aux hommes. Hommes et femmes jouissent des mêmes droits d'accès à la propriété des terres agricoles, mais la loi n'est pas effectivement appliquée et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes persistent, accentuant leur vulnérabilité à la faim et à la malnutrition.
- République-Unie de Tanzanie : le faible accès à des sources d'eau potable améliorées (59.7% en 2016) et à des installations sanitaires améliorées (20.1% en 2016) empêche l'obtention de résultats positifs en matière de lutte contre la faim et la malnutrition.
- Le taux d'enregistrement des naissances (26.4% en 2015-2016) est faible, freinant potentiellement l'accès des enfants à des services publics importants tels que la santé et l'éducation.



## Indice d'engagement pour la réduction de la faim (HRCI)

## Dépenses publiques

	Résultat*	Année	Rang HRCI sur 45
\$ Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans totales <sup>1</sup>	5.9%	2016	22e
\$ Part des dépenses publiques consacrées à la santé dans totales <sup>2</sup>	7.4%	2015	19e

## Politiques

Accès à la terre (sécurité foncière) <sup>3</sup>	Bon	2016	7e ex aequo
Accès aux services de vulgarisation et de recherche agricoles <sup>3</sup>	Bon	2013	5e ex aequo
Système d'état civil: taux d'enregistrement des naissances vivantes	26.4%	2015-2016	38e
Fonctionnement des systèmes de protection sociale <sup>3</sup>	Moyen	2016	7e

## Lois

Niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation <sup>3</sup>	Moyen	2016	8e ex aequo
Égalité d'accès hommes-femmes aux terres agricoles (droits de propriété) <sup>4</sup>	Dans la loi, pas dans la pratique	2014	1er ex aequo
Égalité hommes-femmes des droits économiques <sup>4</sup>	Pas dans la loi	2014	26e ex aequo
La Constitution reconnaît le droit à la protection sociale (oui/non)	Oui	2011	1er ex aequo

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la l'agri. (énoncés dans la Déclaration de Maputo de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la santé (énoncés dans la Déclaration d'Abuja de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>3</sup> Résultats possibles: ● Très médiocre/Médiocre ● Moyen ● Bon/Très bon

<sup>4</sup> Résultats possibles: ● Pas dans la loi ● Dans la loi, pas dans la pratique ● Dans la loi et dans la pratique

## Indice d'engagement contre la malnutrition (NCI)

## Dépenses publiques

	Résultat*	Année	Rang NCI sur 45
\$ Budget distinct pour la nutrition (Non/Sectoriel uniquement/Oui)	Oui	2017	1er ex aequo

## Politiques

Taux d'enfants supplémentés en vitamine A	87%	2015	16e ex aequo
L'État promeut une alimentation complémentaire (oui/non)	Oui	2010	1er ex aequo
Population ayant accès à une source d'eau améliorée	59.7%	2016	40e
Population ayant accès à un assainissement amélioré	20.1%	2016	34e
Visites médicales pour les femmes enceintes	91.4%	2015-2016	24e
Importance de la nutrition dans la politique nationale de développement <sup>1</sup>	Grande	2016-2021	3e
Stratégie/politique nationale en matière de nutrition (oui/non)	Oui	2017	1er ex aequo
Coordination multipartite et multisectorielle des politiques (oui/non)	Oui	2017	1er ex aequo
Objectifs de nutrition assortis de délais (oui/non)	Oui	2017	1er ex aequo
Enquête nationale sur la nutrition ces 3 dernières années (oui/non)	Oui	2015-2016	1er ex aequo

## Lois

Consécration du CICS <sup>^</sup> dans le droit interne <sup>2</sup>	Pleinement consacré	2016	1er ex aequo
--	---------------------	------	--------------

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● Faible ● Modérée ● Grande (remarque : par rapport aux autres pays).

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● Non consacré dans le droit ● Faiblement/Largement consacre dans le droit ● Pleinement consacré.

<sup>^</sup> Code international de commercialisation des substituts du lait maternel